

**Termes de Référence pour le Recrutement d'une équipe de consultants pour
l'évaluation du programme de Coopération entre le Gouvernement du Congo
et l'UNICEF (2020-2026)**

Durée de la consultance : 4 mois

Type de contrat	Contrat institutionnel
Titre de l'évaluation	Evaluation du programme Pays UNICEF-Congo (2020 – 2026)
Frais/coût prévu(e)	TBC
Localisation	République du Congo
Durée	4 mois
Date de démarrage	Octobre 2024
Rattaché(e) à	UNICEF WCARO
Référence de Grant	Non-Grant - GC
Détails de l'activité et de WBS	Evaluation du CPD 2022-2026. WBS 3380/A0/08/880/003, Non-Grant
Date de préparation de TdR	Août 2024

1. Justification

Conformément à la [politique d'évaluation révisée de l'UNICEF \(2023\)](#), chaque Programme Pays de l'UNICEF doit être évalué au moins une fois tous les deux cycles de programme. La présente évaluation vise à fournir une évaluation indépendante de la performance du programme de pays de l'UNICEF Congo et d'élargir la base de données factuelles pour la conception du prochain cycle de programme. Plus spécifiquement, l'évaluation servira à recueillir des preuves et évidences évaluatives des contributions de l'UNICEF aux résultats de développement national et l'atteinte des objectifs de développement durable. Les constats, conclusions et recommandations de cette évaluation alimenteront ainsi l'élaboration du prochain document de programme de Coopération UNICEF- Gouvernement du Congo pour 2027-2031. Le processus d'évaluation du programme pays au Congo sera géré conjointement par la Section Evaluation du Bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique centrale et de l'Ouest (WCARO) et le bureau de pays de l'UNICEF Congo, en étroite collaboration avec le gouvernement du Congo.

L'évaluation sera conduite par un cabinet d'évaluation internationale ayant une expérience solide dans la conduite des évaluations de programmes et politiques et une connaissance des programmes sociaux pour les enfants.

2. Contexte politique, socio-économique, environnemental et démographique du Congo

Le Congo, pays à revenu intermédiaire, dispose d'une richesse notable en ressources naturelles dont le pétrole, les minéraux, le bois et les terres agricoles, qui jouent un rôle crucial dans son économie. Le pays possède d'importantes réserves d'hydrocarbures, et le secteur pétrolier représente environ la moitié du produit intérieur brut (PIB) du pays et 80 % de ses exportations. Ce qui en fait de lui le troisième producteur d'Afrique subsaharienne. Le bois constitue une part importante des exportations, bien que le secteur forestier ne contribue qu'à 5,6 % du PIB¹.

Sur le plan politique, le Parti Congolais du Travail (PCT), parti au pouvoir depuis 27 ans, domine l'échiquier politique congolais avec une opposition quasi-inexistante. Son leader le Président Denis Sassou Nguesso a été réélu pour un quatrième mandat consécutif en mars 2021. Cependant, des défis liés à la gouvernance politique et l'état de droit, la gestion des finances publiques et la corruption, ainsi que la sécurité persistent.

En 2022, le pays s'est doté d'un Plan National de Développement (PND) 2022-2026 qui vise à « bâtir une économie forte, diversifiée et résiliente » et qui s'articule autour de six piliers stratégiques : (i) le développement de l'agriculture au sens large, (ii) le développement de l'industrie, (iii) le développement des zones économiques spéciales (ZES), (iv) le développement du tourisme, (v) le développement de l'économie numérique, (vi) la promotion immobilière. Les interventions entreprises dans le cadre de ces six piliers sont soutenues par des domaines d'accompagnement, notamment la bonne gouvernance, la préservation de la paix, de la sécurité et de la stabilité politique, l'attrait des investissements privés et la protection de l'environnement.

Le Congo a ratifié la plupart des conventions et traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, y compris la Convention relative aux droits de l'enfant en octobre 1993. Le pays a soumis son rapport initial au Comité des droits de l'enfant en 2010 et son dernier rapport, valant cinquième et sixième rapports périodiques a été soumis en février 2020. Ce rapport a été examiné par le Comité des droits de L'Enfant à Genève le 16 février 2024 et des observations et recommandations claires ont été formulées à l'endroit de la République du Congo.

Sur le plan démographique, la République du Congo compte 6,142,180 d'habitants dont 47,2% de moins de 18 ans, réparties sur une superficie de 342 000 km². Sa population est essentiellement urbaine et concentrée dans ses deux plus grandes villes qui sont Brazzaville et Pointe-Noire (58,2% de la population congolaise). La population est essentiellement jeune et alimentée par une forte fécondité dans un contexte de baisse de la mortalité. En effet, l'espérance de vie à la naissance au Congo est passée de 54 ans en 1990 à 64 ans en 2022 d'après les estimations des Nations Unies. En revanche, le nombre moyen d'enfants par femme demeure élevée surtout en milieu rural avec 6,5 contre 3,7 en milieu urbain avec un niveau national établi à 4,4 d'après la MICS (2014-2015)

Sur le plan économique, le Congo est bénéficiaire d'un programme d'appui du FMI soutenu par la Facilité Elargie de Crédit approuvée par le Conseil d'Administration du FMI (21 janvier 2022). A travers ce programme, le pays met en œuvre un programme de réformes économiques et financières visant l'amélioration de la gestion des finances

¹ <https://www.banquemondiale.org/fr/country/congo/overview>

publiques et la gouvernance économique. Parmi les volets à améliorer figurent notamment la gestion de la dette publique, la lutte contre l'inflation et l'augmentation des investissements en faveur des secteurs sociaux. La dette publique est particulièrement préoccupante car bien que restructurée, elle demeure encore trop élevée (99,5% du PIB en 2022 selon le FMI).

Sur le plan social, la situation demeure également préoccupante. Selon la Banque Mondiale, le taux de pauvreté au Congo était de 52,5% en 2020 dans un contexte marqué par les impacts socio-économiques de la pandémie de COVID-19. Des progrès notables ont été réalisés dans la lutte contre la pauvreté car ce taux a été estimé à 46,8% en 2023. Cependant, la croissance économique n'a pas été suffisante pour inverser significativement le cercle vicieux de la pauvreté, ni de réduire les inégalités sociales ou d'améliorer l'accès aux services essentiels de qualité, et encore moins d'offrir aux populations vulnérables des opportunités économiques.

Sur le plan sanitaire, la situation reste marquée par d'importants taux de morbidité et de mortalité estimés respectivement à 39,9‰ et 6,6‰ en 2019² alors que le taux de mortalité infantile était de 34,9‰ et celui des moins de 5 ans de 47,8‰. La couverture vaccinale complète a fortement reculé depuis 10 ans pour se limiter à 27% en 2015. La prévalence du VIH/SIDA a légèrement repris à partir de 2011 pour se situer à 3,1% en 2016.

En ce qui concerne l'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement, le taux d'accès des ménages à une source d'eau améliorée est de 84% avec une disparité significative entre le milieu urbain (98%) et rural (57%)³. Dans l'ensemble du pays, 9% de la population ne disposent d'aucune forme de toilettes et pratiquent donc la défécation à l'air libre (2% en milieu urbain et 23% en milieu rural) ; et 36% de la population utilisent des toilettes qui seraient considérées comme améliorées si elles n'étaient pas partagées.

Dans le domaine de l'éducation, le cycle préscolaire reste peu développé et s'adresse essentiellement aux familles urbaines plus aisées. Le taux brut de préscolarisation est de 16%, légèrement plus élevé pour les filles que pour les garçons. Alors qu'une très grande majorité des enfants ont accès à l'enseignement primaire avec un taux de scolarisation nette de 96,5%, on note cependant des taux élevés de redoublement (25% en moyenne) dans ce cycle, notamment en milieu rural. Si la parité entre les filles et les garçons est légèrement favorable aux filles à l'âge de 10 ans, elle s'inverse cependant au-delà de cet âge et diminue en faveur des garçons au premier cycle de l'enseignement secondaire (indice de parité de 0,94) et au second cycle de l'enseignement secondaire (indice de parité de 0,83). De plus, la qualité de l'éducation et la rétention des apprentissages également restent faibles du fait des faibles compétences des enseignants et des mauvaises conditions de travail auxquels s'ajoutent, pour les filles, le harcèlement et les violences sexuelles⁴. En outre, les populations vulnérables (enfants de ménages pauvres, enfants autochtones, enfants avec handicap, etc.) présentent une sous-scolarisation persistante.

S'agissant de la protection de l'enfance, le contexte national congolais est caractérisé par une vulnérabilité accentuée chez certains groupes sociaux particulièrement désavantagés, socialement exclus et/ou à haut risque d'abus et d'exploitation. Parmi ces populations figurent les populations autochtones qui sont victimes de fortes discriminations, d'exclusion sociale et de marginalisation. Les enfants vivant sans cadre familial sain et protecteur sont également exposés à des risques sociaux accentués. Il s'agit essentiellement des enfants chefs de ménages, des enfants de mères abandonnées par leurs conjoints, les enfants en prise avec la loi, les enfants victimes de la traite (transfrontalière ou interne), les enfants de la rue, enfants orphelins ainsi que les enfants vivant avec un handicap qui représentent 1,4% de la population. Les filles et les femmes sont également exposées à des discriminations et abus liés à leur statut dans la société. L'inégalité de genre mine la jouissance des droits des femmes dans un sens plus large, conduisant notamment aux grossesses précoces, aux violences conjugales et sexuelles, à l'exploitation sexuelle et à la maltraitance.

Sur le plan environnemental et de changement climatique, le Congo est classé 48^e sur 163 pays, selon l'indice de risque climatique pour les enfants de l'UNICEF⁵. Il est donc à la fois très exposé aux chocs et stress climatiques et environnementaux actuels, ainsi qu'aux épidémies. Très vulnérable, le Congo est doté d'une maigre capacité d'adaptation ; ce qui rend les enfants particulièrement vulnérables aux chocs et stress climatiques. L'indice GAIN⁶ de

² World Health Organization. (2021). Monitoring health for the SDGs, sustainable development goals.
³ MICS 2014-2015

⁴ Idem

⁵ [UNICEF-climate-crisis-child-rights-crisis.pdf](#)

⁶ [nd_gain_countryindextechreport_2023_01.pdf](#)

Notre Dame place le Congo à la place 174^e sur 185 nations indiquant sa faible résilience climatique. Cette faible résilience climatique a été démontrée lors de la saison des pluies 2023 - 2024, lorsque neuf des douze départements du Congo ont été gravement touchés par des inondations. Selon les estimations des Nations Unies, les précipitations ont été deux fois supérieures à la moyenne enregistrée au cours de la saison des pluies 2022-2023. Environ 1,8 million de personnes ont été touchées, 34 centres de santé, 120 écoles et plus de 64 000 maisons ont été détruits ou endommagés⁷. L'évaluation multisectorielle menée en janvier 2024 a montré que 525 456 personnes avaient besoin d'une assistance humanitaire et que 43 883 enfants avaient été contraints de quitter l'école à cause des inondations.

3. Objet de l'Évaluation

Le Programme de Coopération UNICEF - Gouvernement du Congo 2020-2026 adopté par le conseil d'administration de l'UNICEF en Septembre 2019 constitue l'objet de cette évaluation. Ce programme a été étendu jusqu'en 2026 pour les raisons suivantes : en 2021, le Gouvernement a soumis au Parlement un nouveau PND d'une durée de cinq ans (2022-2026), en adéquation avec le projet de société du Chef de l'Etat. Cela a entraîné la nécessité d'alignement du plan cadre d'assistance du système des nations unies au plan de développement de la République du Congo. L'UNICEF a été ainsi conduit à demander une extension de deux années de son programme pays actuel jusqu'à 31 décembre 2026. Durant cette période, le Bureau de l'UNICEF en République du Congo poursuivra dans les grandes lignes les objectifs et cadre prévu dans le CPD actuel et mettra en œuvre les actions préparatoires à l'élaboration du prochain cycle de programme qui capitalisera sur les leçons apprises et les bonnes pratiques de la mise en œuvre du programme finissant (et la présente évaluation s'inscrit dans cette logique) d'une part et d'autre part sur les orientations politiques et vision de développement du prochain Plan National de Développement de la République du Congo.

La vision du programme est de mettre en œuvre une **approche fondée sur le cycle de vie**, afin de promouvoir la fourniture d'un ensemble intégré de services de qualité en faveur de la survie et du développement complet des enfants pendant leurs dix premières années, et de favoriser l'éducation et la protection des adolescents. Le renforcement de l'efficacité du programme, y compris la production des données et d'éléments probants, devraient guider les décisions programmatiques et le plaidoyer auprès des partenaires, de façon à concentrer les actions sur la réduction des inégalités en ciblant en premier lieu les enfants les plus défavorisés. Le programme s'est également articulé autour de trois axes à savoir i) le soutien à la formulation et à la mise en œuvre de politiques sociales fondées sur des données probantes et l'accélération de leur mise en œuvre, ii) la réduction des goulots d'étranglement qui entravent l'accès à des services de qualité et leur utilisation, et iii) l'autonomisation des détenteurs de droits, leur accès aux informations essentielles et leur demande de tels services.

La théorie du changement du programme repose sur la théorie du changement suivante : *« Si les enfants disposent d'un accès amélioré à des services équitables et de qualité durant les dix premières années de leur vie, et qu'ils survivent, apprennent et participent dans un environnement plus sain dépourvu de violence, d'exploitation et de maltraitance au cours des dix années suivantes, alors ils seront mieux placés pour jouir de leurs droits de manière équitable ».*

Le Programme est structuré autour des deux (2) composantes multisectorielles et intégrées selon le cycle de vie autour des 2 tranches d'âge décennale de l'enfant à savoir i) Survie et Développement de l'Enfant (CSD) intégrant les aspects de santé, nutrition, VIH et eau-hygiène-assainissement en particulier au bénéfice du jeune enfant (0-10ans) et ii) Education, Protection et Développement des Adolescents (EPAD) au profit en particulier des adolescents (10-19 ans) ainsi que des unités transversales telles que Politique Sociales, Planification, suivi et Evaluation et Engagement Communautaire et changement de comportement.

En effet, afin de contribuer spécifiquement aux objectifs de développement durables (ODD) liés aux enfants, le programme a axé ses interventions sur cinq résultats régionaux clés pour les enfants en Afrique de l'Ouest et Centrale. Il s'agit a) de la *vaccination (KRC#1)* par l'intermédiaire du programme élargi de vaccination « plus », b) de la *prévention du retard de croissance (KRC#2)* grâce au déploiement à grande échelle de l'ensemble d'actions essentielles en nutrition (alimentation du nourrisson et du jeune enfant, supplémentation en vitamine A, en fer et en acide folique, déparasitage) et à l'intégration de la gestion de la malnutrition aiguë, c) de *l'amélioration des acquis scolaires (KRC#4)*,

⁷ [Supporting flood emergency response in Congo - Congo | ReliefWeb](#)

en renforçant les compétences pédagogiques, l'apprentissage préscolaire et l'éveil, d) la *protection des enfants contre la violence, y compris dans les contextes humanitaires (KRC5)*, au moyen de services multisectoriels de prévention et d'intervention concernant la violence à l'égard des enfants, et e) la *fin de la défécation à l'air libre (KRC8)*, par le biais d'approches axées sur l'assainissement total piloté par la communauté.

Le programme prévoit la combinaison de plusieurs stratégies pour accélérer les progrès tout particulièrement en matière d'équité à travers i) *le renforcement des capacités en vue de consolider les systèmes*, ii) *la gestion et l'analyse des financements publics afin de mobiliser diverses ressources en faveur des enfants*, iii) *la production des données probantes aux fins de plaider et de gestion de l'information incluant l'intégration des systèmes et production des rapports*, iv) *l'engagement communautaire, la redevabilité sociale, et la communication pour le développement* et v) *la coopération Sud-Sud/triangulaire et innovation axées sur la technologie au service de développement afin de renforcer la communication et la redevabilité sociale à l'échelle locale*.

Sur le plan géographique, le programme met l'accent sur les départements prioritaires⁸ tout en plaidant au niveau national pour la mise en œuvre à grande échelle des politiques en vue d'interventions à haut impact.

La période de mise en œuvre du programme a été marquée de plusieurs événements dont les inondations (2022 et 2023) et les épidémies (Covid-19, Monkey Pox, Polio) créant des urgences humanitaires et sanitaires avec pour conséquences d'orienter une partie des actions vers des réponses immédiates à ces urgences et des actions renforçant le relèvement et la résilience dans les secteurs sociaux d'intervention de l'UNICEF.

De tout ce qui précède, la présente évaluation sera conduite au 1^{er} trimestre 2025 et devrait prendre fin au plus tard à la fin du mois de juin de 2025 afin de bien informer la formulation du nouveau programme 2027-2031.

4. But, objectifs et portée de l'évaluation

10.1. But

Le but de cette évaluation de nature stratégique se décline en deux éléments à savoir la redevabilité et l'apprentissage.

- Concernant la **redevabilité**, l'évaluation vise à rendre compte des résultats atteints aux parties prenantes nationales et du conseil d'administration de l'UNICEF, et à s'assurer qu'il travaille efficacement et en alignement avec les principes de programmation de l'UNICEF.
- Quant à l'**apprentissage organisationnel**, l'évaluation ressortira les enseignements tirés dans le cadre de la mise en œuvre du programme pays en mettant en évidence ce qui a fonctionné, ce qui a fonctionné moins bien ainsi que les raisons sous-jacentes. L'évaluation examinera la valeur ajoutée de l'UNICEF et sa capacité à s'adapter à un environnement en constante évolution et à des acteurs émergents.

En plus de faciliter l'apprentissage et de renforcer les mécanismes de redevabilité, l'évaluation appréciera le positionnement de l'UNICEF en réunissant des preuves concernant la contribution de l'UNICEF aux résultats de développement du pays, en particulier ceux qui concernent les enfants, les femmes et les familles les plus vulnérables. L'évaluation fournira des éléments pour éclairer le nouveau programme de coopération entre la République du Congo et l'UNICEF.

10.2. Objectifs de l'évaluation

L'objectif global de l'EPP est d'évaluer dans quelle mesure programme de pays - en termes d'application des stratégies et de mise en œuvre - a contribué à la réalisation des objectifs et des résultats stratégiques de l'UNICEF et a positionné stratégiquement l'UNICEF dans le contexte du pays et parmi les partenaires nationaux. Le **positionnement stratégique** fait référence à la capacité de l'UNICEF, par le biais de son programme de pays, à influencer positivement les agendas nationaux, à tirer parti des relations, à opérer dans les domaines où il dispose d'avantages comparatifs et à assumer un rôle de chef de file pour faire progresser ses objectifs stratégiques et les droits de l'enfant dans le pays et dans le cadre du mandat. Cela revient à interroger les principales parties prenantes travaillant sur les résultats programmatiques et évaluer la capacité de l'UNICEF à développer et à mettre en œuvre des stratégies de programme par rapport à sa position stratégique, qui sont les plus appropriées dans le contexte du pays pour faire avancer les objectifs stratégiques et son mandat. De manière spécifique, l'EPP permettra de :

⁸ Les départements prioritaires sont Brazzaville, Pointe Noire, Likouala, Lékoumou et Plateaux

1. Évaluer la pertinence⁹, la cohérence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité de la mise en œuvre du programme avec une attention particulière aux approches intersectorielles et transversales telles que *l'approche fondée sur le cycle de vie et les droits en vue de fournir un ensemble de services cohérent et intégré à l'échelle des communautés et des établissements*;
2. Apprécier les interventions et stratégies de changement prometteuses mises en œuvre par le programme afin de tirer des enseignements pour le prochain cycle de programmation et le passage à plus grande échelle des projets pilotes / modèles réussis;
3. Procéder à une analyse approfondie des domaines émergents du pays, en mettant l'accent sur les adolescents et le changement climatique, les *dynamiques communautaires induites par le programme et leur contribution à l'amélioration du bien-être des enfants* notamment, le changement des normes défavorables et la consolidation de celles promues par le programme ;
4. Formuler des recommandations d'actions concrètes afin d'informer et d'appuyer la préparation du futur programme de coopération 2027-2031, en mettant un accent particulier sur les stratégies innovantes et les interventions programmatiques (intersectorielles y compris l'inclusion des personnes handicapées, les approches décentralisées ainsi que les questions de résilience et d'adaptation aux changements climatiques) en vue d'accélérer l'atteinte des ODD sensibles aux enfants.

10.3. Principaux utilisateurs et utilisation prévue

Les enseignements, les leçons apprises et les recommandations qui seront issues de cette évaluation alimenteront la réflexion en cours au niveau du bureau de l'UNICEF sur les domaines d'interventions, les approches programmatiques et les stratégies de mises en œuvre à envisager pour le nouveau cycle du programme pays

Les principaux utilisateurs des constats, conclusions de cette évaluation indépendante du Programme de Pays de l'UNICEF 2020-2026 sont le Bureau de Pays de l'UNICEF, le Gouvernement du Congo les partenaires à l'exécution du Programme, y compris les Organisations de la Société Civiles, l'équipe de pays des Nations Unies, les donateurs de l'UNICEF, ainsi que les porteurs d'obligations et les détenteurs de droits - en particulier défenseurs des droits des enfants et les groupes vulnérables au Congo.

Utilisateurs	Utilisation de l'évaluation
Gouvernement de la République du Congo	<ul style="list-style-type: none"> • Apprécier la contribution de l'UNICEF à la réalisation des priorités nationales et notamment les politiques nationales pour l'enfance ; • Documenter la mise en œuvre du CPD à l'effet d'identifier les facteurs de succès et les éventuels goulots d'étranglement. • Informer les approches techniques et opérationnelles des approches multisectorielles en vue de soutenir l'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques ; • Disposer des évidences pour alimenter l'élaboration du nouveau cycle UNSDCF.
Bureau Pays UNICEF Congo	<ul style="list-style-type: none"> • Informer les approches d'optimisation des stratégies retenues pour la mise en œuvre des interventions du programme afin de booster leur contribution à l'atteinte des résultats en faveur des enfants ; • Apprendre des opportunités manquées, des échecs et des réussites de la mise en œuvre du programme pour nourrir les réflexions en vue d'informer le développement du nouveau cycle de programme pays
Bureau Régional de l'UNICEF en Afrique de l'Ouest et du Centre	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir un apprentissage et un aperçu de l'efficacité des stratégies et des approches de l'UNICEF au Congo • Contribuer à la planification de l'appui du Bureau Régional au Congo Pour alimenter les réflexions stratégiques et l'apprentissage organisationnelle sur la mise en œuvre des programmes pays

⁹ Y compris la pertinence et l'adéquation des zones d'intervention géographique de l'UNICEF

Utilisateurs	Utilisation de l'évaluation
Organisations de la Société Civile Nationale et Internationale	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les approches opérationnelles qui pourraient permettre à leur contribution d'être plus visible dans les secteurs d'ancrage • Identifier les meilleures pratiques ainsi que les aspects de leurs interventions qui nécessitent des améliorations
Équipe de pays des Nations Unies, principaux partenaires de développement et donateurs de la Congo	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer des informations sur les réalisations, les contraintes et les leçons apprises dans les domaines des programmes conjoints mis en œuvre dans différents groupes de résultats ; • Alimenter la réflexion pour le développement du prochain cycle programmatique du Système des Nations Unies -UNSDCF 2027-2031
Détenteurs de droits	<ul style="list-style-type: none"> • Partager les expériences et réflexions des communautés sur la pertinence et l'efficacité des interventions du programme. • Formuler des opinions et suggestions à prendre en compte dans les conclusions et recommandations de l'évaluation • S'appuyer sur les constats, conclusions et recommandations de cette évaluation disséminés au niveau communautaire afin de favoriser la participation et l'engagement des détenteurs de droits aux interventions du programme.

10.4. Portée de l'évaluation

Portée thématique : D'un point de vue programmatique, l'évaluation portera sur le programme pays de l'UNICEF 2022-2024 étendu jusqu'en 2026 dans son ensemble . Elle couvrira les composantes programmatiques qui n'ont pas fait l'objet d'évaluations avec un accent particulier sur les questions transversales et approches intégrées autour des tranches d'âges décennales dont la protection et la lutte contre la violence à l'égard des enfants, dans toutes ses formes et à travers divers secteurs et l'approche intégrée de santé-nutrition-EAH de réduction du taux de mortalité néonatale à travers des expériences pilotes mises en œuvre.

Portée chronologique : Les travaux de l'évaluation couvriront la période allant de janvier 2020 à décembre 2024.

Portée géographique : La revue documentaire aura une portée nationale. La collecte des données primaires se concentrera sur un échantillon de sites réparties dans les districts ou départements prioritaires de mise en œuvre du programme 2020-2026. Par conséquent, l'évaluation portera sur les départements clés où sont mises en œuvre des interventions pour chaque secteur de l'UNICEF ainsi que des zones de convergence de différents secteurs du programme afin de déterminer de quelle façon les synergies de programmes sectoriels pour les enfants et leurs familles pourraient être mises de l'avant dans le futur programme pays. Un échantillon d'interventions et de localités sera choisi pour collecter les données primaires en étroite collaboration avec le groupe de référence de l'évaluation.

5. Critères et questions d'évaluation

5.1. Critères d'évaluation

Cette évaluation doit permettre d'apprécier toutes les phases (conception, exécution, suivi et coordination) du cycle du programme 2020 – 2026. L'analyse sera faite à la lumière des critères définis par le Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE à savoir la **pertinence**, **l'efficacité**, **la cohérence (comprenant l'action humanitaire)**, **l'efficience et la durabilité**. De plus, le critère transversal sur l'équité, genre et droits humains sera appliqué pour les analyses et des questions spécifiques seront ajoutées sous les différents critères d'évaluation.

- **Pertinence :** mesure dans laquelle les objectifs du programme correspondent aux attentes des groupes cibles, aux besoins du pays, aux priorités globales, aux politiques des partenaires et des bailleurs de fonds pouvant leur permettre de soutenir la poursuite du programme.
- **Cohérence :** mesure dans laquelle les interventions du programme sont complémentaires et compatibles avec d'autres interventions dans différents secteurs ou d'autres institutions.

- **Efficacité** : mesure dans laquelle les objectifs du programme ont été atteints, ou sont en train de l'être, y compris les résultats différentiels entre les groupes.
- **Efficienc**e : mesure dans laquelle le programme a fourni ou est susceptible de produire des résultats d'une manière économique et opportune.
- **Durabilité** : mesure dans laquelle les avantages nets de l'intervention se poursuivent ou sont susceptibles de se poursuivre, y compris le renforcement des systèmes, des institutions ou des capacités).
- **Droits humains, genre et équité** : mesure dans laquelle les interventions du programme ont intégré l'égalité entre les sexes, l'équité et les droits humains aux niveaux systémiques, opérationnel et communautaire.

5.2. Critères et questions d'évaluation

Le tableau ci-dessous présente les questions retenues pour guider l'examen de chaque critère retenu. Tout au long du processus d'évaluation, les dimensions genre, équité et droits humains seront intégrés dans l'élaboration des éléments de réponse aux questions d'évaluation pour des critères.

Critères	Questions
Pertinence / adéquation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Dans quelle mesure le programme de pays (y compris les ajustements effectués) et les interventions soutenues par l'UNICEF sont-ils restés appropriés et alignés : <ol style="list-style-type: none"> a) aux dynamiques contextuelles du pays ? et, b) aux besoins des enfants, en particulier les plus vulnérables et selon le cycle de vie? c) aux priorités nationales du pays inscrites dans le PND, y compris au cours du PND élaboré au cours du cycle 2. Dans quelle mesure le programme appuyé par l'UNICEF a-t-il pu s'adapter aux changements contextuels et aux situations d'urgence auxquelles le pays a été confronté y compris la COVID-19, les épidémies de choléra, de poliomyélite et de maladie à virus Ebola ainsi qu'aux catastrophes naturelles, dont les inondations, etc. ?
Efficacité	<ol style="list-style-type: none"> 3. Dans quelle mesure les interventions appuyées par le programme ont contribué à atteindre les effets du programme pays et ceux de l'UNSDCF (positionnement de l'UNICEF) ? Dans quelle mesure l'UNICEF s'est-elle positionnée parmi les parties prenantes les plus influentes pour obtenir des résultats en faveur des enfants ? 4. Dans quelle mesure l'UNICEF introduit-il et met-il en œuvre avec succès des modèles innovants qui seront mis en œuvre à grande échelle dans les systèmes nationaux ? Comment ? Qu'est-ce qui favorise ou limite l'introduction et la mise en œuvre de ces interventions innovantes ? 5. Quels sont les principaux facteurs (internes et externes) qui ont influencé positivement ou négativement le positionnement de l'UNICEF ? <p><i>Par facteurs externes, l'on entend les éléments contextuels ou structurels liés au politique, au social et à l'économiques mais qui sont hors de la portée du programme.</i></p> <p><i>Par facteurs internes, l'on entend les éléments relevant du modèle/structure de mise en œuvre et qui influence la quantité, la qualité et la célérité de l'exécution dont le programme agit dessus.</i></p>
Efficienc	<ol style="list-style-type: none"> 6. Dans quelle mesure le programme de pays a-t-il eu recours aux ressources disponibles de la façon la plus économique possible et en temps voulu pour atteindre ses objectifs ? Le programme disposait-il de suffisamment de personnel ? 7. Dans quelle mesure le programme a su capitaliser les ressources dédiées à la réponse aux urgences pour accélérer l'atteinte des résultats planifiés ?
Cohérence (et synergies)	<ol style="list-style-type: none"> 8. Dans quelle mesure les approches intersectorielles ont permis à atteindre les cibles du programme en particulier les couches les plus défavorisées de la société ? Quelle a été la valeur ajoutée de l'approche basée sur le cycle de vie ?

Critères	Questions
	9. Dans quelle mesure cette intégration a-t-elle pu bénéficier d'expertises croisées au sein du bureau ? Comment cette intégration s'est traduite avec les partenaires dans le renforcement de la collaboration intersectorielle ?
Durabilité	10. Dans quelle mesure les stratégies intersectorielles de l'UNICEF (renforcement des capacités, production d'évidences, communication, plaidoyer, innovation, coopération Sud-Sud, égalité des sexes et changement climatique) ont-elles renforcé le potentiel de répliquabilité et de passage à l'échelle des initiatives prometteuses par le Gouvernement et/ou d'autres acteurs ? 11. Dans quelle mesure les bénéficiaires du programme et/ou les principaux acteurs aussi bien du gouvernement, des organisations de la société civile et des communautés locales s'approprient-ils les interventions pour perpétuer leurs résultats ?
Droits humains & Egalité de genre	12. Dans quelle mesure les objectifs et processus liés à l'équité, étaient-ils intégrés à la planification, mise en œuvre et suivi des activités du programme ? 13. Les stratégies de mise en œuvre du programme ont-elles favorisé l'égalité d'accès des garçons et filles, des hommes et femmes, y compris les enfants vivant avec handicap et/ou des populations marginalisées aux bénéfices résultant des interventions, et plus généralement aux ressources, services et compétences fournis par le programme ? Comment ? (avec évidences et preuves à l'appui).

Au cours de la phase de démarrage et à lumière des informations préliminaires auxquelles elle aura accès, l'équipe d'évaluateurs examinera et affinera les questions d'évaluation. L'équipe élaborera une matrice d'évaluation liant explicitement les critères, les questions et les sous-questions de l'évaluation, en plus de l'identification d'indicateurs et de moyens de vérification pertinents pour chaque question.

6. Méthodologie et approches

6.1. Approches et principes généraux

Cette évaluation sera à la fois formative et sommative. Elle mettra l'accent sur les résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre du programme de pays de l'UNICEF entre janvier 2022 et décembre 2024 en analysant les différents facteurs qui ont eu une incidence sur ces résultats (aspect sommatif) afin de contribuer à la réflexion du bureau pays qui s'engage dans le développement du prochain programme de pays (aspect formatif).

En se concentrant sur les forces et les opportunités identifiées à travers des récits ou les perceptions, l'évaluation offrira une perspective positive pour les programmes futurs en ligne avec l'objectif global de l'évaluation en termes d'apprentissage. Il sera important en particulier d'avoir une appréciation et des orientations future sur l'approche singulière du programme de coopération mis en place autour des approches intégrées et du cycle de vie.

La méthodologie décrite dans cette section est indicative et servira d'orientation à l'équipe d'évaluateurs qui la complètera. En se basant sur sa compréhension de la mission et de son expérience dans les missions similaires, l'équipe d'évaluation proposera les ajustements pertinents à la production des évidences de qualité en étroite consultation avec la section d'évaluation du bureau régional de l'UNICEF qui gère l'évaluation ainsi que les principales parties prenantes à l'évaluation (groupe de référence de l'évaluation). Ces ajustements peuvent inclure des ajouts à la conception de l'évaluation, les approches à adopter, la stratégie d'échantillonnage, les méthodes de collecte et d'analyse des données et le cadre d'évaluation. Pour chaque approche ou méthode retenue, les évaluateurs fourniront des justifications et présenteront les limites, leur incidence sur les résultats ainsi que les mesures d'atténuation les plus appropriées.

Les parties prenantes à cette évaluation sont les partenaires gouvernementaux avec lesquels l'UNICEF a des plans de travail annuels, les ONG partenaires mettant en œuvre des programmes avec l'UNICEF à travers des accords de coopération et les ayants droits ciblés par les programmes de l'UNICEF.

L'évaluation intégrera les principes d'égalité des sexes, d'inclusion et de non-discrimination et suivra le concept des ODD « ne laisser personne de côté ». Elle garantira également que les participants ont la possibilité d'exprimer ouvertement leurs points de vue.

L'évaluation adoptera par ailleurs une approche axée sur l'utilisation, sera participative et inclusive prenant en compte les droits humains et le genre de manière transversale conformément aux normes et standards d'évaluation du Groupe de l'Evaluation des Nations Unies (UNEG). Elle optera pour l'utilisation de méthodes mixtes en évaluation (quantitatives et les qualitatives).

Le travail de l'équipe sera basé sur la Théorie de Changement globale, les Théories du Changement sectorielles et les Notes Stratégiques du Programme (PSN) pour chaque composante programmatique.

Les évaluateurs pourraient envisager d'utiliser l'approche dite « approche d'analyse de la contribution » (**contribution analysis approach**), en particulier pour les questions relatives à l'efficacité, ainsi que d'autres approches pertinentes pour la consultation des parties prenantes afin de générer des données qualitatives et quantitatives utiles sur des questions clés.

En mettant l'accent sur l'utilisation des enseignements et recommandations issus de l'évaluation (**utilization-focused**), l'approche d'évaluation retenue veillera à l'engagement effectif des principaux utilisateurs tout au long du processus d'évaluation. Cet engagement assurera aussi la mise en place de l'appropriation des résultats et plus tard, leur utilisation effective. Sur ce, l'équipe d'évaluation devra faire une cartographie des parties prenantes au niveau national, régional et local.

Afin de déterminer le positionnement stratégique de l'UNICEF au Congo, l'évaluation analysera les avantages comparatifs stratégiques de l'UNICEF dans le cadre de l'UNSDCF et en lien avec le plan stratégique de l'UNICEF 2022-2025.

Pour faciliter le processus de triangulation des informations et renforcer la qualité des conclusions et recommandations, les méthodes mixtes de collecte de données devront être utilisées par l'équipe d'évaluateurs.

Les évaluateurs passeront en revue les différentes options possibles, et devront décrire en détail les méthodes appropriées pour répondre au but, à la portée et aux objectifs de cette évaluation. La méthodologie globale de l'évaluation sera affinée au cours de la phase de démarrage de la mission. Autant que possibles, des approches et outils participatifs seront privilégiés. Compte tenu des contraintes potentielles relative à l'accès aux différents sites, le temps et les ressources que cela pourrait nécessiter, l'équipe d'évaluateurs pourra recourir aux moyens de communication à distance pour recueillir les avis des acteurs et/ou bénéficiaires.

6.2. Méthodes de collecte des données

L'équipe d'évaluateurs proposera une méthodologie détaillée à la validation du groupe de référence de l'évaluation. La version finale de la méthodologie précisera comment les méthodes de collecte et d'analyse des données assureront l'intégration des considérations de genre et d'équité (y compris les personnes vivant avec handicap) tout au long du processus d'évaluation. L'évaluation utilisera des données provenant de sources primaires et secondaires, comprenant une analyse documentaire ainsi que des entretiens avec des informateurs clés, notamment des bénéficiaires, des partenaires (Gouvernementaux, agences des Nations Unies, PTFs du développement et humanitaires, OSC et OBC, secteur privé, etc) et des gestionnaires des différentes interventions du programme de pays.

Une analyse des parties prenantes sera réalisée pour identifier tous les partenaires pertinents de l'UNICEF au cours de la phase de démarrage. Cette analyse des parties prenantes servira à identifier les informateurs clés à interroger lors de la phase de collecte des données de l'évaluation et à examiner tout partenariat potentiel susceptible d'améliorer encore la contribution de l'UNICEF au pays.

Une **revue documentaire exhaustive** de la documentation disponible sera effectuée par l'équipe d'évaluateurs. Les documents à examiner comprendront, sans s'y limiter : les stratégies et documents de politique du Gouvernement, la documentation de l'UNDAF, les documents stratégiques de l'UNICEF, les évaluations et les rapports produits par le Bureau de Congo, les rapports de suivi et d'avancement concernant les différentes composantes du Programme de Pays, les rapports annuels, les évaluations annuelles des performances du Programme (RAM), ainsi que les évaluations menées par les partenaires. Pour la réponse aux urgences humanitaires, les consultants examineront les différents plans de réponse adoptés au niveau national et sectoriel. Les données des enquêtes nationales auprès des ménages (EDS, MICS, ECAM, EESI) et d'autres données secondaires pertinentes et informations générales sur le pays devront être examinées, mais il n'est pas prévu que des informations supplémentaires à ce niveau soient générées. Une

attention particulière sera accordée à la ventilation des données par sexe et autres groupes pertinents. Il ne sera pas nécessaire de conduire une enquête quantitative pendant cette évaluation.

Des consultations par le biais d'**entretiens individuels approfondis avec des informateurs clés** seront menées avec le personnel du Bureau de Pays de l'UNICEF au Congo pour préparer la phase de démarrage. Une approche multipartite suivra, comprenant des entretiens avec des représentants des partenaires gouvernementaux, des organisations de la société civile, des représentants du secteur privé, des agences des Nations Unies, des institutions multilatérales, des donateurs bilatéraux et des groupes de jeunes. Dans le cadre de ce dernier, **l'équipe d'évaluation sera encouragée autant que possible à proposer l'utilisation des méthodes centrées sur les jeunes et les enfants.**

La possibilité de mener des **discussions de groupes dirigées (GDD)** à distance et en présentiel avec les enfants, jeunes et adolescents au niveau national ou sous-national (régional/local) sera explorée et discutée pendant la phase de démarrage, afin de recueillir leurs opinions sur des sujets tels que le soutien de l'UNICEF dans la période 2020 – 2024, les besoins des jeunes/adolescents, les opinions sur ce que l'UNICEF a fait et pourrait faire de plus (la valeur ajoutée). La consultation des titulaires de droits pourrait se faire à l'aide d'outil en ligne et/ou d'autres moyens appropriés qui seront validés par le groupe de référence.

Les données sur la connaissance, la contribution et les perceptions des effets du Programme par les bénéficiaires seront collectées au moyen d'une enquête en ligne. Un questionnaire sera proposé à cet effet et soumis à l'attention du groupe de référence.

6.3. Considérations éthiques, directives et standards

Dans l'ensemble des travaux conduits pour la production des évidences (évaluations, recherches, études et autres collectes de données), l'UNICEF accorde une très grande importance au respect des considérations éthiques. La présente évaluation se conformera à la Procédure de l'UNICEF sur les normes éthiques pour la collecte, l'analyse, la recherche et l'évaluation des données et conformément aux Directives éthiques pour l'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUÉ), et le respect intégral de ces deux documents sera exigé. Tous les informateurs devraient se voir offrir la possibilité de confidentialité, pour toutes les méthodes utilisées. La diffusion des résultats et de tout produit intermédiaire devra suivre les règles convenues dans le contrat. Toute divulgation non autorisée est interdite. Toute question ou préoccupation sensible devrait être soulevée dès qu'elle est identifiée avec le gestionnaire de l'évaluation.

L'évaluation sera guidée par la nouvelle Politique de l'UNICEF (2023) les normes et règles d'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (UNEG) (2016), les directives éthiques de l'UNEG pour l'évaluation (2020), le Code de conduite de l'UNEG applicable aux évaluations au sein du Système des Nations Unies (2008), les directives de l'UNEG sur l'intégration des droits de l'homme et l'égalité des sexes dans les évaluations (2014), et les standards de l'UNICEF en matière de rapports d'évaluation (2017).

7. Limites anticipées

- Absence de données actualisées : la dernière enquête EDS date de 2018 et il n'y a pas d'enquête ménages récente.
- Changement de personnel au niveau ministériel : une contrainte pour la mémoire institutionnelle
- Très peu d'évaluation, études et recherches sur les thématiques liées à l'enfance.

Compte tenu de ces faiblesses, l'équipe des consultants devra utiliser des méthodes et outils d'évaluation permettant de collecter des informations crédibles pour répondre aux questions d'évaluation.

8. Calendrier et livrables de l'évaluation

L'évaluation comprendra trois phases distinctes à savoir : (i) la phase de démarrage, (ii) la collecte des données primaires et (iii) l'analyse des données et production du rapport final.

D'abord une **phase de démarrage**, plus connue sous le vocable de phase de démarrage, elle comprend la revue préliminaire des documents ainsi que des discussions avec les principales parties prenantes. Elle aide l'équipe d'évaluateurs à comprendre et à s'approprier pleinement les critères et les objectifs de l'évaluation, ainsi que ses

limites. A travers cet exercice, l'équipe d'évaluateurs affine le but et les objectifs, la portée et les questions de l'évaluation. L'inclusion des principaux utilisateurs à cette étape est essentielle pour garantir la participation et l'utilisation efficace des produits de cette évaluation. Les résultats préliminaires permettront d'affiner la méthodologie de l'évaluation, en étroite concertation avec le gestionnaire de l'évaluation. La validation du **rapport de démarrage** par les membres du Groupe de référence sanctionne cette première phase. Ce rapport, en plus de rendre compte de tous les changements retenus, comprendra des outils de collecte de données, une matrice d'évaluation et calendrier d'évaluation plus détaillés et actualisés.

La **phase de collecte des données, d'analyse et de rédaction du rapport** inclue la revue documentaire plus approfondie, complétée par une collecte, une triangulation et une analyse fine des données. Certains entretiens pourraient être réalisés à distance si nécessaire. Le Bureau de Pays de l'UNICEF au Congo aidera l'équipe d'évaluateurs à identifier les principaux informateurs clés. Cette phase inclura aussi une ou plusieurs **restitutions des constats et des conclusions préliminaires** par l'équipe d'évaluation auprès des utilisateurs clés de cette évaluation. Après cette première restitution, des collectes d'appoint peuvent être faites.

Enfin, la mission s'achèvera par une **phase de finalisation et de validation finale** au cours de laquelle un **rapport d'évaluation provisoire** sera présenté au Groupe de Référence de l'Évaluation pour contributions et commentaires. Un **rapport final** sera préparé, intégrant tous les commentaires et les constatations. Un **résumé de 4 à 5 pages** et une **présentation PowerPoint** comprenant les principaux résultats, conclusions et recommandations seront fournis par l'équipe d'évaluateurs.

9. Calendrier provisoire pour l'évaluation

Phases et activités de l'évaluation	Nov. 2024	Déc 2024	Jan2025.	Fév. 2025	Mars 2025
1. Phase de démarrage					
• Téléconférence de lancement	X				
• Réaliser l'étude d'évaluabilité, finaliser le cadre et les outils d'évaluation (EIA, GDD) et la théorie de changement	X				
• Rédaction du rapport de démarrage selon le format recommandé par le Bureau de l'Évaluation de l'UNICEF	X				
• Commentaires/Q&R sur le rapport de démarrage	X	X			
• Rapport de démarrage final [Livrable 1]		X			
2. Phase de collecte des données, d'analyse et de rédaction					
• Revue documentaire : document de synthèse sur la performance du programme à partir des rapports de suivi et d'évaluation	X	X			
• Réalisation des entretiens individuels approfondis (EIA) avec les informateurs clés (mission dans le pays ou à distance)	X	X			
• Réalisation des Groupes de Discussions Dirigées (à distance)		X	X		
• Restitution des constats et conclusion préliminaires (au moins 2 séances : une			X	X	X

Phases et activités de l'évaluation	Nov. 2024	Déc 2024	Jan2025.	Fév. 2025	Mars 2025
<i>première séance avec l'Equipe UNICEF et une deuxième avec les membres du Groupe de Référence et d'autres partenaires)</i>					
• Rédaction du draft de rapport de l'évaluation selon le format recommandé par le Bureau de l'Evaluation de l'UNICEF [Livable 2]			X	X	
• Commentaires/Q&R sur le draft de rapport de l'évaluation (round 1)			X	X	
3. Phase de validation et de finalisation					
• Présentation des résultats préliminaires selon le format recommandé par le Bureau de l'Evaluation de l'UNICEF et atelier de validation des résultats [Livable 3]				X	X
• Commentaires/Q&R sur le draft de rapport de l'évaluation (round 2)				X	X
• Rapport final produit [Livable 4]				X	X
• Résumé/Note de synthèse de l'évaluation et présentation PowerPoint [Livable 5]				X	X

Dans le cadre du processus d'assurance qualité, l'UNICEF (Bureau Régional et Bureau Congo) et les partenaires feront la revue des différents drafts des livrables (Rapport de démarrage, rapport de l'évaluation, résumé de l'évaluation) et partageront leurs commentaires pour prise en compte/feedbacks à toutes les étapes du processus d'évaluation. Les parties prenantes en charge de la revue des livrables disposeront à chaque fois de deux semaines - à partir de la date de réception - pour examiner les drafts et partager leurs commentaires à l'équipe d'évaluateurs.

Il est important de souligner que le rapport provisoire pourrait faire l'objet de plusieurs révisions/ajustement avant sa finalisation, surtout en cas de non-conformité avec les standards du GEROS.

10. Livrables de l'évaluation

L'équipe en charge de l'évaluation produira les livrables dans les délais indiqués dans le tableau ci-dessous.

Phase	Livrables	Contenu	Délais de soumission
Phase préparatoire	Plan de la phase de démarrage	<ul style="list-style-type: none"> Plan de travail détaillé de collecte données primaires et secondaires Analyse préliminaire des parties prenantes du Programme de Pays Plan de travail de la phase de démarrage 	
Démarrage	Rapport de démarrage final, comprenant :	<ul style="list-style-type: none"> Un objectif d'évaluation clair Le cadrage de l'objet de l'évaluation Les utilisateurs et l'utilisation clairement définis 	4 ^{ème} semaine après le démarrage

Phase	Livrables	Contenu	Délais de soumission
		<ul style="list-style-type: none"> • L'étude d'évaluabilité • La théorie de changement • Les limites de l'évaluation • Méthodologie détaillée • Le cadre et le plan de travail de l'évaluation • Les outils de collecte et d'analyse • La matrice d'évaluation • La mise en œuvre des exigences éthique 	
Collecte des données, analyse et rédaction	Draft de rapport final de l'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Constats et conclusions préliminaires • Un document de synthèse sur la performance du programme • Présentation des résultats préliminaires et atelier de validation des résultats ; 	7 ^{ème} semaine après le démarrage
Validation et finalisation	Rapport final	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport final de 50 pages maximum (sans les annexes); • PowerPoint résumant le processus et les résultats de l'évaluation. • Synthèse de 5 pages (« évaluation brief ») sur les principaux éléments et résultats de l'évaluation 	15 ^{ème} semaine après le démarrage

La durée prévue de cette consultance est 5 mois.

N.B. Le rapport d'évaluation n'excédera pas 50 pages. Il comprendra un résumé de 5 pages en Français. Les annexes seront additionnelles. Tous les livrables seront en français.

11. Gestion et assurance-qualité de l'évaluation

10.1. Gestion de l'évaluation

Afin de garantir une gestion efficace, un soutien régulier et une assurance-qualité de l'Evaluation, un dispositif de suivi de la qualité est mis en place. Sa structuration et ses missions se présentent ainsi qu'il suit :

Gestionnaire de l'Evaluation

Conformément à la nouvelle Politique d'Evaluation de 2023 de l'UNICEF, l'Evaluation sera menée sous le leadership technique la Spécialiste en Evaluation Multi-pays en charge du Congo en étroite collaboration avec la Conseillère Régionale chargée de l'Évaluation de l'UNICEF WCARO.

Le gestionnaire technique de l'évaluation de WCARO travaillera avec le Chef PME du bureau du Congo pour constituer un groupe de référence de l'évaluation (GRE) et un Comité Technique Interne (CTI) d'appui au groupe de référence. Le GRE sera composé des principales parties prenantes du programme, y compris les homologues gouvernementaux, les membres du CMT, le bureau du Coordonnateur, les représentants des jeunes et adolescents, les conseillers Régionaux (WCARO), les PTFs, les acteurs de la société civile (partenaires de mise en œuvre de l'UNICEF) et du secteur privé ; ainsi qu'un membre du personnel du Bureau d'Evaluation (Evaluation Office). Le GRE co-dirigé par le Représentant Adjointe du Bureau de Pays de l'UNICEF au Congo et le Directeur Général du Plan et du Développement du ministère du plan, de la statistique et de l'intégration régionale.

Les responsabilités du GRE sont décrites dans les termes de référence du GRE. Le GRE dispose est un organe consultatif dont le rôle principal est d'examiner les étapes de l'évaluation (termes de référence, rapport de démarrage, rapports d'évaluation préliminaire et final) et de formuler des commentaires. Le Secrétariat du GRE conservera un enregistrement écrit, dans le cadre d'une piste d'audit, de tous les commentaires du GRE, auxquels l'équipe d'évaluation est censée répondre par écrit (d'accord – mesures prises ; en désaccord – justification). Le GRE sera, par défaut, présidé par le responsable de l'évaluation.

Les responsabilités du GRE seront décrites dans les termes de référence du GRE. La mission du GRE est de fournir des idées et des perspectives externes à l'évaluation. Les contributions des membres du GRE peuvent inclure une expertise technique dans des domaines clés pertinents pour le Programme de Pays, représenter des partenaires clés au Congo

et avoir une certaine expérience de la collaboration avec l'UNICEF. Le GRE ne doit pas inclure de représentants des structures ayant contribué à la mise en œuvre des composantes programmes à évaluer afin d'éviter tout conflit d'intérêt potentiel.

Le CTI sera composé de le Représentante Adjoint et Points Focaux désignés des programmes sectoriels de Bureau de l'UNICEF au Congo, le Responsable de Planification, Suivi et Evaluation de l'UNICEF Congo et la Spécialiste en Evaluation multi-pays du Bureau Régional UNICEF WCARO.

10.2. Assurance qualité de l'évaluation

Le cabinet d'évaluation sera recruté par la Section d'évaluation de WCAR en collaboration avec le Bureau Pays UNICEF-Congo et fera un rapport à celle-ci sous la supervision générale du Directeur Régional de WCARO. La gestion quotidienne de l'évaluation sera assurée par la spécialiste en évaluation multi-pays en charge du Congo sous la supervision de la Conseillère Régionale en Evaluation de WCARO. Le Chef de la section Planification, Suivi et Evaluation du bureau pays de Congo sera le point focal et secrétaire du groupe de référence. Il aura la charge de faire de faciliter le processus de collecte de données et d'évaluation au niveau du pays.

Le chef d'équipe fournira des mises à jour mensuelles sur les progrès de l'évaluation. Des rapports sont également requis à chaque échéance de paiement. Le rapport initial et le projet de rapport final seront soumis à une note satisfaisante par un organisme externe d'assurance qualité, à l'aide des listes de contrôle d'assurance qualité fournies à l'annexe VII, avant que le paiement puisse être effectué. Diffusion des résultats de l'Evaluation.

La diffusion des résultats d'une évaluation est souvent faible. Ce qui est dû en partie au fait qu'elle est envisagée vers la fin du processus. Par conséquent, il est essentiel d'envisager très tôt les options les plus appropriées et de veiller à ce que des ressources leur soient allouées. Un résumé de l'évaluation¹⁰ sera produit afin de soutenir la diffusion parmi les décideurs politiques. Le GRE pourra proposer d'autres supports de diffusion adaptés à des publics particuliers pour partager les résultats de l'évaluation aux niveaux central et décentralisé.

Conformément à la nouvelle Politique d'Evaluation de l'UNICEF, la Représentante de l'UNICEF sera responsable du développement de la réponse de l'administration (*Management Response*) de l'évaluation, de la mise en œuvre des recommandations et de l'utilisation des résultats de l'évaluation.

12. Recours et Droits de Propriété

L'UNICEF se réserve le droit de retenir les paiements si la performance n'est pas satisfaisante, si les livrables sont incomplets ou s'ils ne sont pas livrés à temps. Les indicateurs de performance par rapport auxquels la conclusion satisfaisante du contrat sera évaluée comprennent : la qualité et la ponctualité des soumissions, la réactivité aux feedbacks, la conformité aux normes des rapports d'évaluation de l'UNICEF/UNEG et aux normes des rapports GEROS.

L'UNICEF détiendra tous les droits de propriété, tels que les droits d'auteur, les brevets et les marques déposées sur les questions liées ou dérivées du travail effectué dans le cadre de ce contrat avec l'UNICEF.

13. Composition, qualifications et compétences de l'équipe d'évaluateurs

10.3. Exigences générales en matière de compétences

L'équipe d'évaluation sera composée d'un chef d'équipe et de quatre membres - dont trois nationaux, et devra être équilibrée en termes de genre. Les cinq membres de l'équipe seront des professionnels ayant un diplôme supérieur universitaire pertinent et, en tant qu'équipe, ils devront avoir une expertise dans les secteurs pertinents pour le Programme de Pays du Congo spécifiés ci-dessous. Tous les membres de l'équipe doivent avoir une connaissance du mandat de l'UNICEF et une expérience de travail avec les partenaires gouvernementaux et les agences des Nations Unies. Une expérience pertinente au Congo ou dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre est considérée comme un atout pour les membres internationaux de l'équipe.

- Les deux membres internationaux de l'équipe doivent avoir une expérience de travail en évaluation en Afrique de l'Ouest et du Centre.

¹⁰ Voir des exemples au : <https://unicef.sharepoint.com/sites/EO/SitePages/EvaluationBriefs.aspx>

- Les deux membres internationaux de l'équipe d'évaluation doivent avoir une compréhension approfondie des stratégies de mise en œuvre utilisées par l'UNICEF, en particulier le développement des capacités, le dialogue politique et le plaidoyer.
- Les membres nationaux de l'équipe doivent être des experts en politique nationale, être familier à l'environnement socio-économique, politique et institutionnel du Congo.
- De préférence, au moins deux membres de l'équipe (y compris le Chef d'Equipe) doivent avoir une expérience pratique dans les évaluations de programmes nationaux ou de programmes de pays (dans ce but, il est demandé qu'une copie électronique d'au moins 2 rapports d'évaluation de qualité rédigés par le Chef d'Equipe proposé soit soumise à l'UNICEF dans le cadre de la proposition technique. Pour les autres membres de l'équipe, la soumission d'au moins un rapport d'évaluation de qualité dont ils ont été auteurs constituera un titre préférentiel) ;
- Tous les membres de l'équipe doivent avoir d'excellentes compétences en communication écrite et orale en français ;
- Tous les membres de l'équipe doivent être familiers avec les directives et les normes de qualité internationales en matière d'évaluation ;
- Tous les membres de l'équipe doivent avoir la capacité de travailler de manière indépendante et de répondre aux commentaires en temps opportun (dans les délais) et de manière professionnelle.

10.4. Le chef d'équipe

Le chef d'équipe doit avoir une expérience professionnelle documentée dans la conduite d'évaluations indépendantes rigoureuses répondant aux normes d'évaluation professionnelles - et plus de 12 ans d'expériences professionnelles générale. Le chef d'équipe doit en outre avoir une solide expérience du développement et une connaissance approfondie des programmes de développement et des programmes basés sur les droits humains. Le chef d'équipe doit également posséder une expertise en planification stratégique - une expérience de l'évaluation dans la région d'Afrique de l'Ouest et du Centre est considérée comme un avantage. En outre, il/elle doit avoir une expertise relative à un ou plusieurs des secteurs dans lesquels l'UNICEF travaille (voir ci-dessous dans la sous-section sur les membres de l'équipe). En tant que responsable de l'évaluation, le candidat devra faire preuve d'une expérience préalable dans la gestion d'une équipe multidisciplinaire et dans la production de résultats d'évaluation de qualité.

10.5. Les membres de l'équipe

Chacun des cinq membres de l'équipe doit avoir un diplôme universitaire supérieur et un minimum de cinq à sept ans d'expérience professionnelle pertinente, y compris dans la recherche et/ou l'évaluation, et une expertise sectorielle dans au moins deux des six secteurs suivants : (i) Santé, VIH/SIDA et nutrition maternelle et infantile ; (ii) Education ; (iii) Protection de l'enfance ; (iv) Eau, Hygiène et Assainissement ; (v) engagement communautaire et changement de comportement, (vi) politiques sociales et protection Sociale.

Le genre sera une dimension transversale. Les cinq membres de l'équipe d'évaluation idéale doivent disposer d'une expérience nécessaire pour couvrir tous les 6 secteurs énumérés ci-dessus.

10.6. Rôle et responsabilité - Chef d'équipe

Le chef d'équipe a la responsabilité globale de l'Evaluation. Le chef d'équipe sera le premier responsable de la qualité et de la soumission dans les délais de tous les produits livrables de l'évaluation, auxquels tous les membres de l'équipe contribueront comme expliqué ci-dessous.

Les tâches spécifiques du chef d'équipe comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- Guider l'examen approfondi des informations existantes sur le contexte, y compris les politiques et priorités nationales et le travail de l'UNICEF, ainsi que tous les documents et rapports de programmes et de projets pertinents, les études, recherches et évaluations antérieures ;
- Développer et fournir des conseils méthodologiques détaillés à l'équipe en ce qui concerne le développement des outils, et définir la direction générale pour l'analyse des données et l'assurance qualité ;
- Fournir des conseils pour la préparation des produits livrables de l'évaluation ;
- Examiner toute la documentation pertinente relative à l'Evaluation ;
- Organiser la mission de démarrage pour vérifier la Théorie de Changement (ToC) du Programme et une chronologie des événements, l'analyse des parties prenantes élaborée au cours de la revue documentaire,

- présenter l'évaluation au Bureau Pays, au GRE et, le cas échéant, à d'autres parties prenantes, et organiser les aspects pratiques liés à la planification du travail sur le terrain ;
- Diriger la collecte des données et la mission sur le terrain, et décider de la répartition des rôles et des responsabilités entre les membres de l'équipe tout au long du processus d'évaluation ;
 - Coordonner le travail de l'équipe d'évaluation et consolider les contributions des membres de l'équipe afin de garantir la soumission des produits d'évaluation dans les délais ;
 - Mener des entretiens avec les parties prenantes et les informateurs clés, conformément au rapport de démarrage ;
 - Diriger la planification et la conduite d'analyses et des discussions sur les questions d'évaluation et les problèmes communs à l'ensemble de l'équipe ;
 - Diriger la consolidation des contributions des équipes pour le démarrage, la collecte de données et la mission sur le terrain ;
 - Soumettre le Rapport de démarrage, les rapports provisoires et final de l'Evaluation, et développer et livrer le résumé de l'évaluation et une présentation power point sur les principales conclusions et recommandations émergeant de l'évaluation une fois que le rapport d'évaluation aura été définitivement approuvé ;
 - Gérer le plan de travail de l'évaluation, en respectant les délais pour les activités et les produits livrables spécifiques ;
 - Maintenir un haut niveau de communication avec les membres de l'équipe et le personnel de l'UNICEF impliqué dans la gestion de l'évaluation.

10.7. Tâches et devoirs communs à tous les membres de l'équipe

Tous les membres de l'équipe sont priés de se référer attentivement à la documentation mise à disposition (notamment dans la bibliothèque électronique qui sera développée pour l'évaluation), y compris les TdR, les informations contextuelles et les informations sur les interventions de l'UNICEF.

- Tous les membres de l'équipe sont invités à se familiariser avec les produits normatifs mondiaux de l'UNICEF dans les domaines de fond dont ils sont responsables. Ceux-ci sont disponibles sur le site Internet de l'UNICEF : www.unicef.org.
- Tous les membres de l'équipe contribueront à des rapports écrits concis, conformément à leur domaine d'expertise spécifique et à la division du travail décrite dans le Rapport de démarrage : a) à la fin de la phase de revue documentaire et avant le début de la mission sur le terrain, ils contribueront avec au moins 5 pages ; et b) pour le rapport provisoire de l'évaluation, ils contribueront avec au moins 10 pages. Les membres de l'équipe contribueront également à la révision du projet de rapport final et apporteront leur contribution aux discussions de l'équipe durant toutes les phases de l'évaluation. Les membres de l'équipe d'évaluation participeront activement à toutes les phases de l'évaluation en s'engageant dans les analyses et les discussions des résultats.
- En complément des termes de référence de l'évaluation, le chef de l'équipe d'évaluation préparera un certain nombre de documents et d'outils d'orientation (y compris une matrice d'évaluation) en concertation avec l'équipe d'évaluation. Ces documents doivent être lus par tous les membres de l'équipe et serviront de cadre pour orienter les questions à poser et les données à recueillir au cours de l'évaluation.
- Il sera demandé à tous les membres de l'équipe de participer à l'ensemble de la collecte de données et à la mission sur le terrain au cours de laquelle les données primaires seront générées.

14. Paiements

Les paiements seront effectués en cinq tranches alignées sur les livrables de l'évaluation, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Tableau : Calendrier des paiements

Rapport de démarrage : Après approbation du rapport de démarrage	30%
Collecte des données : A la fin de la collecte des données et de la présentation des premières conclusions au personnel du BP et au GRE.	30%
Première version du rapport : Après approbation de la première version du rapport d'évaluation	

<p>Rapport final : Après approbation du rapport final d'évaluation, y compris le résumé exécutif PowerPoint comprenant les principaux résultats, conclusions et recommandations et les infographiques pour chaque secteur programmatique : Santé et VIH, Education, WASH, Protection, Nutrition.</p>	<p>40%</p>
---	-------------------

Les livrables devront faire l'objet d'une note satisfaisante avant que le paiement puisse être effectué. L'UNICEF se réserve le droit de retenir tout ou partie du paiement si la performance n'est pas satisfaisante ; si le travail ou livrable :

- 1) est incomplet,
- 2) ne répond pas aux normes de qualité de l'UNICEF et des gouvernements respectifs des pays concernés,
- 3) n'est pas livré ou n'a pas respecté les délais.

15. Processus d'évaluation des offres

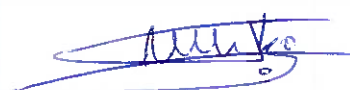


Un appel à candidature international ouvert sera lancé à l'attention des firmes d'évaluation. L'évaluation des propositions sera faite sur la base des CV des membres de l'équipe mobilisés pour la mission (et des copies de rapports d'évaluation soumis dans le cadre de leur proposition), leur disponibilité et des coûts proposés.

La proposition technique ne doit pas compter plus de 10 pages, avec une police de 12 points et un interligne de 1,5, compte non tenu des annexes. Elle doit aborder les domaines suivants :

- Expérience dans la conduite d'évaluations de programmes multisectoriels pour les enfants, et mention d'au moins deux missions similaires menées au cours des 6 dernières années ;
- La méthodologie proposée, le cadre d'évaluation, le plan de travail et les limites (avec des alternatives) pour atteindre les résultats attendus dans les TdRs ;
- Expérience et qualifications du Chef d'Equipe d'évaluation et des 3 autres membres de l'équipe (inclure les CV en annexe) ;
- Description des personnels clés dans le cas de cabinets (inclure les CV en annexe) ;
- Toute autre information pertinente pour les TdRs.

La proposition financière doit être soumise séparément de la proposition technique, conformément aux directives standard de l'UNICEF en matière de passation de marchés. Elle doit fournir un budget tout compris (honoraires, logistique, etc.) en USD, et une ventilation du budget détaillant la répartition des coûts.

16. Processus d'approbation (interne)

Fonction	Nom & Titre	Signature et date
<i>Préparés par</i>	Odette Nsabimana, Spécialiste en Evaluation Multi-pays, UNICEF WCARO	 15/10/2024
<i>Revus par</i>	Souraya Hassan Houssein, Conseillère Régionale en Evaluation, UNICEF WCARO	
<i>Validés par</i>	Georges Gonzales, Représentant Adjoint, UNICEF Congo	 15/10/2024

Approuvés
par

Chantal Umutoni,
Représentante, UNICEF Congo

Chantal Umutoni

